

Sensibilisation au RGPD

Prix : 890 €HT

Durée : 1 jour

Code de Référence : DP10

Catalogue RGPD

En avril 2016, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), est venu renforcer la réglementation en vigueur en matière de données à caractère personnel. Les données que le RGPD protège sont celles qui permettent d'identifier une personne physique : nom, prénom, mail, ... telles que vos collaborateurs, vos clients et prospects ou usagers, vos partenaires et sous-traitants. Toutes les fonctions qui touchent à la gestion de ce type d'informations sont impactées. Être en mesure d'apporter confiance et transparence dans la manière de collecter et d'utiliser les données personnelles, devient un enjeu stratégique de votre entreprise. Sans oublier que des sanctions financières lourdes pourraient pénaliser votre activité et rendent indispensable l'obligation de mettre en œuvre des mécanismes et des procédures internes respectueux du RGPD pour démontrer ainsi votre conformité.

Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, vous aurez appris à :

- Analyser les principales exigences du RGPD afin d'en avoir une vision synthétique
- Expliquer les étapes initiales nécessaires à la mise en conformité avec le RGPD

Public

Toutes les personnes impliquées dans la protection collective et l'utilisation des données personnelles, dirigeants et encadrants désireux d'identifier les impacts de la protection de données sur leur organisme.

Prérequis

Bonne maîtrise de la loi « Informatique et Libertés » (LIL modifiée Juin 2018) recommandée et expérience professionnelle de deux ans idéalement dans les démarches de mise en conformité

Programme de la formation

Jour 1 : matinée

Le cadre légal en matière de protection de données personnelles

- Vue d'ensemble du cadre légal.
- Le rôle de l'autorité de contrôle (CNIL).
- Les contraintes sectorielles.

Les définitions et mots-clés

- Les définitions (donnée personnelle, traitement, fichier etc.)
- Les catégories particulières de données (sensibles, à risque)
- Un transfert de données hors de l'UE

Les nouveaux concepts du Règlement européen

- Accountability, Privacy by Design, Analyse d'impact...

Les principes fondamentaux

- Les finalités d'un fichier La transparence
- La pertinence des données La conservation des données
- La sécurité et la confidentialité des données

Jour 1 : après-midi

Les acteurs

- Les acteurs internes et externes La responsabilité des acteurs
- Le rôle du Délégué à la Protection de Données (DPO)

Les droits des personnes concernées

- Le droit à l'information
- L'organisation du recueil de consentement Le principe de opt-in et opt-out
- Les droits d'accès, de rectification, d'opposition, à la portabilité...
- Focus sur le droit à l'oubli et au déréférencement » Focus sur les directives anticipées

Introduction à la démarche de conformité

- La collecte, conservation et sécurité des données
- L'exercice des droits » Les destinataires des données
 - Exercice de reformulation : mesure des connaissances par un exercice ludique
- Travaux collaboratifs : créer sa politique « Informatique et Libertés »
 - Les bonnes pratiques
 - Rédaction d'un plan détaillé

Méthodes pédagogiques

- Accompagnement théorique et pratique avec une pédagogie traditionnelle alliant théorie, démonstrations et/ou exercices puis mise en pratique des notions abordées avec une évaluation des travaux pratiques réalisés.
- Le formateur tient compte de la situation de chaque apprenant et se base sur les expériences, les connaissances et les questions particulières des participants pour nourrir le groupe de cas concrets et de retours d'expériences ciblées

Les supports de formation seront les suivants :

- Présentation théorique au format PowerPoint
- Livrets de travaux pratiques au format PDF
- Autres documents aux formats Excel, PDF ou lien html (correction online de travaux pratiques, études de cas...)

Ces supports seront fournis aux participants au cours de la formation au format PDF.

Méthodes d'évaluation des acquis

Avant la formation :

- Le questionnaire de positionnement et d'auto-évaluation des compétences adapté à la formation :
 - Complété individuellement par chaque stagiaire avant la formation
 - Permet de recueillir et de mettre à disposition du formateur avant la formation

En cours de formation :

- Points d'étapes réguliers par le formateur sur la compréhension des stagiaires, de la réponse de la formation à leurs attentes et à leurs besoins
- QCM en fin de chapitres permettant d'évaluer le niveau d'acquisition des concepts clés par chaque stagiaire et, si besoin, d'apporter des précisions.
- Vérification des résultats obtenus par les stagiaires lors des travaux pratiques.
- Retour d'expérience en fin de journée de formation pour ajustements éventuels de la suite de la formation.

Après la formation « à chaud » :

- Le questionnaire d'auto-évaluation des compétences complété individuellement par chaque stagiaire après la formation et ajusté (si besoin) puis validé par le formateur en fonction des évaluations réalisées en cours de formation.
- Le questionnaire de satisfaction « à chaud » complété individuellement par chaque stagiaire en fin de formation.
- Le compte rendu formateur complété par le formateur.

Après la formation « à froid » :

Le questionnaire de satisfaction « à froid » complété individuelle par chaque stagiaire 6 semaines après la session de formation.

Un certificat de réalisation de fin de formation est remis au stagiaire lui permettant de faire valoir le suivi de la formation.